



Conformément aux directives du Conseil d'Etat valaisan du 16 mars 2020 qui demande la
« **suspension des services de culte de toutes les religions et obligation d'organiser les funérailles dans une forme strictement privée, les lieux de culte pouvant rester ouverts en respectant les normes d'hygiène accrue et la distance sociale appropriée** »,

les curés des paroisses du décanat de Sion et le chapelain de la Basilique de Valère informent les fidèles des dispositions suivantes :

- o Toutes les messes, toutes les activités paroissiales programmées sont **supprimées** avec effet immédiat, et ce jusqu'à nouvel avis.
- o Les célébrations des **funérailles** pourront cependant être maintenues dans une forme strictement privée, en respectant les normes d'hygiène accrue et la distance sociale appropriée.
- o Nos églises restent ouvertes pour la prière personnelle, **mais aucun rassemblement n'est autorisé.**
- o Les prêtres de la paroisse célébreront la messe en privé aux intentions données par les fidèles.
- o La sonnerie des cloches sera maintenue et chacun est invité, à son domicile, à prier en union avec toute la communauté.
- o Nous vous invitons à prier pour les personnes atteintes du coronavirus, pour le personnel soignant, pour ceux qui se dévouent auprès des malades et pour l'éradication de cette épidémie.
- o Toutes nos salles sont fermées, et ce jusqu'à nouvel avis.

Sion, le 16 mars 2020

Paroisses catholiques de Sion
Le doyen
Abbé Charles Aka N'Guetta